

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
16 mars 2015  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 16 mars 2015, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par la Représentante permanente  
du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre du représentant de la Coalition nationale des Forces de la révolution et de l'opposition syriennes datée du 16 mars 2015 (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente  
(*Signé*) Alya Ahmed S. **Al-Thani**



**Annexe à la lettre datée du 16 mars 2015 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par la Représentante  
permanente du Qatar auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

Ce mois-ci, la Syrie tourne une sombre page de plus dans la crise qu'elle traverse : quatre années viennent de s'écouler depuis le début de la révolution syrienne. À nos appels pacifiques à la liberté et à l'égalité, les forces d'Assad ont répondu par une violence aveugle. Au cours de ces quatre années, Assad a systématiquement accru l'ampleur et l'étendue de sa violence : artillerie lourde, munitions à fragmentation, armes chimiques et barils explosifs ont fait plus de 220 000 morts parmi mes compatriotes. Le régime d'Assad a déplacé plus de la moitié de notre peuple et torturé des dizaines de milliers d'innocents, jusqu'à la mort pour plus de 11 000 d'entre eux, comme en atteste l'exposition Caesar que l'on peut voir actuellement au Siège de l'ONU.

Les forces d'Assad portent l'écrasante responsabilité des crimes de guerre commis en Syrie. Selon les estimations du Réseau syrien pour les droits de l'homme, plus de 93 % des victimes civiles sont le fait des forces d'Assad et des milices progouvernementales. Selon Physicians for Human Rights, les forces du régime syrien sont responsables de 97 % des morts de membres du personnel médical au cours des quatre dernières années et de 88 % des attaques délibérées et aveugles contre des installations médicales. Le Secrétaire général de l'ONU a, dans ses rapports au Conseil de sécurité, montré que 87 % des 212 000 personnes assiégées en Syrie le sont par les forces et les milices du régime (S/2015/124).

Les forces d'Assad ont pris des civils syriens pour cible d'attaques aux barils explosifs et aux armes chimiques, comme l'a confirmé la Commission d'enquête indépendante sur la République arabe syrienne (A/HRC/28/69). Elles ont aussi nourri la menace terroriste extrémiste qui se répand aujourd'hui dans toute la Syrie. Les dévastations causées par la brutalité d'Assad ont alimenté la prolifération des extrémistes terroristes et fait de la Syrie une base à partir de laquelle des groupes terroristes à l'esprit tordu, tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et al-Nusra, peuvent terroriser les civils dans l'Iraq voisin, dans la région et au-delà. Assad a également facilité à dessein la montée en puissance de l'EIIL en achetant son pétrole volé et en mettant de l'argent dans ses coffres. L'EIIL et le régime se sont stratégiquement évités sur les champs de bataille : à peine 6 % des soi-disant opérations « contre-terroristes » du régime ont visé l'EIIL et à peine 13 % des attaques de l'EIIL ont visé les forces de sécurité syriennes.

Les terroristes comme l'EIIL et les tyrans comme Assad sont intimement liés : l'EIIL tire profit d'Assad et Assad tire profit de l'EIIL. Les deux doivent être défaits et les deux doivent répondre de leurs crimes. Le Conseil de sécurité a maintes fois condamné les violations généralisées des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par les forces du régime syrien, notamment dans ses résolutions 2118 (2013), 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014) et 2209 (2015). Il a également condamné les atrocités de l'EIIL et d'al-Qaida, notamment dans ses résolutions 2170 (2014), 2178 (2014) et 2199 (2015).

En dépit des 11 résolutions que le Conseil de sécurité a adoptées à propos de la situation en Syrie au cours des quatre dernières années, la crise syrienne n'a pas cessé d'empirer. Soixante-seize mille personnes de plus sont mortes au cours des

12 derniers mois. Les besoins ont augmenté de près d'un tiers. Plus d'un million d'enfants de plus ont été déplacé au cours de l'année écoulée. Les deux tiers de tous les Syriens restés dans le pays ont aujourd'hui désespérément besoin d'une aide d'urgence.

Le statu quo ne mène à rien. Le Conseil de sécurité – et le monde entier – ont abandonné le peuple syrien à son sort. Les résolutions existantes du Conseil de sécurité ne sont pas appliquées, avec des résultats dévastateurs : les dénombrements mensuels des victimes montrent que l'action du Conseil n'a même pas ralenti le rythme des décès. La résolution 2118 (2013) a peut-être réduit le nombre des armes chimiques mais le régime les utilise encore. Et il tue encore autant avec d'autres armes. Les Syriens payent de leur vie l'incapacité du Conseil de sécurité à prendre des mesures effectives et à les faire appliquer.

Pour faire cesser le massacre en Syrie et ouvrir la voie à la transition politique énoncée dans le Communiqué de Genève, le monde doit s'employer résolument à défaire l'EIIL et sa cause profonde – le régime d'Assad. Au nom du peuple syrien et de mes collègues de la Coalition nationale des Forces de la révolution et de l'opposition syriennes, je vous demande donc :

- **D'adopter une solution globale du conflit en Syrie** qui soit propre tout à la fois à détruire la menace terroriste extrémiste et à créer les conditions nécessaires pour forcer Assad à s'asseoir à la table des négociations. Seule une action globale et intensive visant à défaire l'EIIL et sa cause profonde – le régime d'Assad – peut définitivement dégrader et détruire des groupes tels que l'EIIL et mener à la paix et la prospérité que le peuple syrien mérite;
- **De sanctionner** les personnes et les sociétés qui soutiennent la machine de mort d'Assad. Le Conseil de sécurité a adopté des mesures fortes et claires interdisant les exportations de pétrole par l'EIIL, le paiement de rançons à ce groupe et les dons qui lui parviennent de l'extérieur. Des dispositions similaires devraient être adoptées pour sanctionner ceux qui aident et soutiennent Assad.
- **De protéger les Syriens à l'intérieur de la Syrie** en créant une zone de sécurité. Les bombardements aériens d'Assad ont déjà coûté la vie à trop de civils. En autorisant la création d'une zone de sécurité à l'intérieur du territoire syrien, des milliers de vies humaines seraient sauvées et 3,9 millions de Syriens qui connaissent actuellement le sort des réfugiés pourraient engager le processus du retour en Syrie.
- **D'accroître les engagements humanitaires en faveur du peuple syrien.** En dépit de l'ampleur croissante des besoins en Syrie, les appels d'urgence lancés par les organismes des Nations Unies ne sont financés qu'à 57 %. Ce déficit de financement oblige des organisations comme le Programme alimentaire mondial à réduire les services qu'elles offrent aux populations réfugiées qui en ont besoin. Cette situation est inacceptable. Le monde doit agir de manière plus urgente pour répondre aux besoins croissants des civils syriens, qui se trouvent à l'intérieur ou à l'extérieur de la Syrie. La troisième Conférence internationale pour l'annonce de contributions en faveur de la Syrie, qui doit se tenir à Kuwait City le 31 mars, constitue une occasion de ce faire. Il est d'une importance capitale que les membres du Conseil de sécurité y contribuent généreusement.

- **De veiller à ce que les responsabilités soient établies** en renvoyant la situation syrienne devant la Cour pénale internationale. Tous les responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité doivent répondre de leurs actes. Ce renvoi devant la Cour dissuaderait de commettre des crimes de guerre à l'avenir et rendrait justice aux victimes partout en Syrie.

Il est temps de mettre fin au conflit en Syrie. Ensemble, on peut y parvenir. Les résolutions existantes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 2118 (2013) et 2209 (2015), fournissent le fondement juridique nécessaire à cet effet. Il est d'une importance capitale qu'elles soient appliquées. Moyennant l'action collective du Conseil de sécurité, 2015 peut être l'année au cours de laquelle la crise en Syrie s'achèvera et les aspirations de la révolution syrienne se réaliseront.

Le Représentant spécial de la Coalition nationale syrienne  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Najib **Ghadbian**

\_\_\_\_\_